



# VILLE DE BOULOIRE

Département de la Sarthe – Arrondissement de Mamers  
Canton de Bouloire

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2013

CONVOCAION DU 25 FEVRIER 2013

La séance est ouverte à 20 H 30 sous la présidence de Jean-Marie BOUCHÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 16 + 2 procurations

PRESENTS :	Maire :	M. Jean-Marie BOUCHÉ		
	Adjoints :	M. Eric TROCHON M. Yves HERRAULT	Mme Sylvie ESNAULT	Mme Josiane ROTTIER
	Conseillers :	M. Albert CHARLOT Mme Anne-Marie DELOUBES Mme Gaëlle COTTEREAU Mme Jocelyne ASSE-ROTTIER	M. Christian MONCHÂTRE M. Laurent JOUANNEAU Mme Marinette CHÉRON M. Jany ROLLE	M. Gérard AMESLON M. Anthony HERRAULT Mme Nicole HALLIER
ABSENTS EXCUSES :		Mme Maryse ROUSSET M. Michel CHOLIÈRE	donne procuration à donne procuration à	Mme A-Marie DELOUBES M. Gérard AMESLON
ABSENT :		M. Juan SALIDO		

Est élue secrétaire de séance : Mme Josiane ROTTIER

Monsieur le Maire sollicite les éventuelles observations sur la rédaction du compte rendu de la séance précédente.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 14 janvier 2013 est adopté à l'unanimité.

Il propose que trois dossiers soient ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance :

- Commission de délégation de service public : élection des membres
- Médiathèque : Demande de subvention à la BDS pour "Récréacontes"
- Indemnité pour élections

Accord des conseillers présents.

Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent aborder des points non inscrits à l'ordre du jour.

Les questions suivantes sont inscrites par :

- M. AMESLON : chemin de Salvert, route de la Boullière
- Mme DELOUBES : rythmes scolaires

## **1 - INFORMATION SUR LA SITUATION DE LA COMMUNE, SUR LES PROJETS, TRAVAUX ET REALISATIONS EN COURS**

### **Nouveaux vestiaires**

La clôture a été réalisée. Nous attendons maintenant l'intervention de l'entreprise Plais-Daguenet pour finaliser l'opération qui, rapons-le, exige des conditions atmosphériques favorables.

### **Salle Polyvalente**

Dans les jours qui ont suivi la réunion de conseil municipal de Janvier, j'ai fait part aux conseillers municipaux de la position de la Cie d'Assurances Groupama qui, sur la base du devis de Mr Demas d'un montant de 36.550€ TTC, a accepté de prendre en charge 75% du coût de l'opération de remplacement du plancher à l'identique. Dans la foulée, nous avons lancé une consultation auprès de plusieurs entreprises et réunirons prochainement la CAO pour en débattre et retenir l'une d'entre elles.

Les entreprises consultées nous ont toutes indiqué qu'il faudrait précéder en deux temps:

- Découvrir le plancher et le laisser sécher plusieurs semaines
- Entreprendre ensuite la pose du plancher neuf.

### **Rénovation du Gymnase**

Nous rencontrons de grosses difficultés pour le financement de cette opération.

L'aide du Département à raison de 20% du coût de l'opération (hors certains frais soit une aide qui se situe plutôt au niveau de 15%) apparait acquise mais le CNDS nous a informés qu'il n'aurait pas de crédits à distribuer en 2013.

Quant à la DETR, elle n'est prévue pour les équipements sportifs que si ceux-ci ont un statut intercommunal. Ce sera aussi vraisemblablement le cas pour le nouveau CTU.

Compte tenu des données aujourd'hui en notre possession, l'opération aidée par la seule subvention du Département nécessiterait un autofinancement de l'ordre de 540.000€.

Mme COTTEREAU observe que la Commune a réussi à financer les vestiaires du foot et indique qu'il serait quand même souhaitable de faire au moins les travaux les plus urgents dans le gymnase. M. Anthony HERRAULT suggère de faire un emprunt pour permettre la réalisation de cette opération.

Le Maire répond qu'il n'est pas question pour la Commune de faire un emprunt et qu'il s'est engagé au contraire à faire baisser l'endettement communal qui reste à un niveau élevé.

### **Chantier de rénovation du Foyer Soleil**

Le chantier est maintenant quasiment terminé et la réception des travaux a eu lieu aujourd'hui.

Malgré les perturbations entraînées par les travaux dans le fonctionnement de l'établissement, les comptes 2012 présentés au CCAS lors de sa réunion du 25 Février ont fait apparaître un excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de l'ordre de 20.000€, ce qui constitue un résultat tout à fait satisfaisant. Mais l'établissement doit être préparé à faire face à une augmentation sensible du montant des loyers versés au Foyer Manceau ainsi qu'à une perte de recettes découlant du retrait des sommes héritées du legs Jacquier.

### **Installation de stockage matériaux et déchets verts**

Il est prévu que le chantier commence la semaine prochaine avec en premier lieu l'intervention de l'entreprise Cissé pour les travaux de préparation et d'empierrement du site.

L'entreprise Jérôme interviendra ensuite. Compte-tenu des délais nécessaires pour l'enchaînement des différentes opérations, on escompte une mise en service de la nouvelle installation à la mi-Avril.

### **Prairie de Loisirs**

Réalisation des toilettes dans l'appentis du grand bâtiment de l'espace de la rue de la Gare: nous attendons maintenant l'intervention pour pose de la faïence.

Nous allons prochainement mettre en place le complément de barrière bois ainsi que le passage sélectif piétons. Il faut aussi finaliser l'aménagement du talus entre la cour et les terrains de boules.

A signaler aussi que l'enduit du puits situé sur la prairie, enduit à la chaux qui s'est fissuré, devra être refait en Mai-Juin.

### **Réforme Rythmes scolaires**

Les écoles de Bouloire fonctionnant déjà en 9 demi-journées depuis 2009, on pourrait penser qu'elles ne sont pas concernées par la réforme en cours. Elles le sont pourtant du fait de la suppression des 12 mercredis "libérés". Si par ailleurs il est convenu de n'apporter aucun changement à la durée de la pause méridienne et à l'heure de sortie (16 h15), la durée de la semaine passera à 25h, soit 24h d'enseignement et 1h donc à la charge de la collectivité.

Le Maire commente un document distribué aux conseillers sur la situation actuelle et l'influence de la réforme sur l'organisation de la semaine scolaire à Bouloire.

La difficulté consiste donc à savoir ce que l'on fait de cette heure hebdomadaire ou de ces quatre quarts d'heure. Il peut s'agir d'une solution communale, mais plus vraisemblablement dans notre cas d'une solution communautaire dans la mesure où nous disposons déjà sur le territoire d'un service organisé avec des animateurs formés et adaptés à ce type de besoin.

La réflexion est en cours en tout cas avec les directeurs des deux établissements mais aussi les 2 conseils de parents d'élèves.

### **Ecole maternelle**

Nous avons rencontré ces derniers temps de grosses difficultés :

-avec la toiture de la classe située à droite de l'entrée principale de l'école dont l'état s'est dégradé et a provoqué des fuites d'eau dans la classe. L'étude demandée à une entreprise de la commune conduit à une réfection importante de la toiture pour un coût supérieur à 10.000€.

-avec la partie ancienne de la cour de l'école. Des affaissements du sol réalisés en pavés autobloquants provoquent d'importantes mares d'eau.

Sur ces deux points, nous avons donc des actions à prendre dans le cadre du budget 2013.

### **Fleurissement**

Nous envisageons

-de remplacer les Lilas des Indes installés dans les bacs de la Place du Château par d'autres Lilas des Indes en cépée mieux adaptés au lieu.

-d'installer un grand massif fleuri dans la cour Epidaure.

-d'installer des plantations dans le talus du cimetière à la fois pour fixer la terre et fleurir l'endroit.

### **Personnel communal**

Notre réflexion sur la création d'un poste d'Agent Technique dédié au Centre Epidaure a évolué en tenant compte à la fois des difficultés rencontrées par les Services de l'Emploi pour présenter des candidats mais aussi des échanges que nous avons eus sur le sujet avec les principaux utilisateurs du Centre Culturel et surtout du Théâtre.

Nous nous orientons aujourd'hui vers le recrutement d'un jeune affecté à 100% de son temps au Centre Epidaure, ce que permet la participation importante de l'Etat pour ce type d'emploi.

Nous avons aujourd'hui un candidat qui correspond assez bien au profit recherché mais il faut encore s'accorder avec les Services de l'Emploi sur son programme de formation.

A noter que nous n'avons eu qu'une seule candidature d'un jeune de Bouloire mais elle a été rejetée par l'Administration au motif que l'intéressé était titulaire d'un Bac Pro.

Mme ASSE-ROTTIER demande si cet agent s'occupera également du Syndicat d'Initiative.

Le Maire répond négativement, sauf à actualiser les documents sur les présentoirs dans le hall du Centre Culturel et rappelle que cette question a déjà été évoquée lors de la séance précédente.

## Ecole de Musique

A la suite du vote unanime du conseil de la Communauté de Communes le 22 Novembre sur le projet de transfert de l'école de musique de Bouloire à la Communauté de Communes, tous les conseils municipaux ont émis un vote allant dans le même sens et le Préfet a pris dans la foulée un arrêté officialisant ce transfert de compétence.

L'école sera donc bien intercommunale à partir de la rentrée prochaine.

## Divers

- Mise en œuvre de la limitation de vitesse à 30 km/h dans le centre de Bouloire : les panneaux ont été mis en place et il est prévu de les mettre en service mercredi 6 Mars.

- La Commission Communale des Impôts Directs a été réunie le jeudi matin 28 Février. Mais le travail qu'elle fait est par nature très partiel et se fait par rapport à des valeurs de logement de référence très ancienne.

Nous avons donc considéré qu'il était nécessaire parallèlement de procéder à une révision générale du classement de toutes les habitations de la commune entre les différentes catégories et à cet effet nous devons nous procurer l'état complet des données cadastrales de la commune pour le Foncier Bâti. L'Administration demande pour la fourniture de cet état une contribution financière de 643€.

- Manifestation "Bouloire fait son Salon" organisée par le CAB les 5, 6 et 7 Avril.

A cette occasion, nous envisageons que la commune occupe un stand axé sur les capacités d'accueil de la commune tant pour les entreprises (ZA de la Vollerie) que pour les particuliers et les familles (lotissements, terrains constructibles).

Nous envisageons aussi d'organiser le vendredi soir, si la Salle Polyvalente est disponible, d'organiser une rencontre avec les chefs d'entreprise de la commune autour d'un buffet.

- Nous sommes en train de faire le ménage dans le grand hangar communal. Cette opération va nous conduire à mettre en vente une remorque qui n'est plus utilisée, une dernière série de bureaux d'écoliers, une grande échelle etc

Cette opération nous permettra aussi de stocker un grand parquet qui vient d'être acheté par le Comité des Fêtes.

- Nous avons toujours des difficultés de paiement de loyers pour les deux fonds de commerce propriété de la Sté Aipe. Nous sommes donc en train d'examiner avec le Percepteur les mesures appropriées à prendre, sachant par ailleurs que nous avons pu voir sur un site internet spécialisé que les deux fonds avaient été mis en vente.

- Mr Michel Lambour n'a pas été reconduit dans sa mission de conciliateur par la Cour d'Appel d'Angers. Cette mission a été confiée à Mr Marcel Gabillet qui fera sa première permanence mercredi prochain.

- En confirmation d'un message déjà transmis aux membres du conseil municipal, la réunion de la Commission des Finances est reportée au lundi 25 Mars et la prochaine réunion du conseil municipal au cours de laquelle sera examiné et voté le budget 2013 reportée au lundi 8 Avril.

## **2 - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE**

### **2.1 BUDGETS COMMUNAUX : COMPTES DE GESTION 2012**

Le Maire rappelle aux membres présents que le vote du Conseil Municipal sur les comptes de gestion établis par la Perception doit intervenir avant le vote sur les comptes administratifs établis par la Commune. Il indique que les comptes de gestion pour 2012 sont en parfaite conformité avec les comptes administratifs 2012 et propose donc de les valider.

#### **01 - SERVICE GENERAL - COMPTE DE GESTION 2012**

En application des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités locales relatifs à la présentation du compte de gestion,

Vu le budget primitif 2012 pour le Service Général et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu le compte de gestion dressé par le Trésorier municipal,

Après s'être assuré que le Trésorier municipal a repris dans ses écritures les résultats 2011, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,

Considérant que le compte établi pour l'exercice 2012 par le Trésorier municipal n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité par 18 voix pour, le Conseil Municipal

- approuve le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2012 pour le service général,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette décision.

#### **02 - ASSAINISSEMENT - COMPTE DE GESTION 2012**

En application des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités locales relatifs à la présentation du compte de gestion,

Vu le budget primitif 2012 pour l'Assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu le compte de gestion dressé par le Trésorier municipal,

Après s'être assuré que le Trésorier municipal a repris dans ses écritures les résultats 2011, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,

Considérant que le compte établi pour l'exercice 2012 par le Trésorier municipal n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité par 18 voix pour, le Conseil Municipal

- approuve le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2012 pour le service Assainissement,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette décision.

#### **03 - LOTISSEMENT DE LA PETITE CHARMOIE - COMPTE DE GESTION 2012**

En application des articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des collectivités locales relatifs à la présentation du compte de gestion,

Vu le budget primitif 2012 pour le Lotissement de la Petite Charmoie et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu le compte de gestion dressé par le Trésorier municipal,

Après s'être assuré que le Trésorier municipal a repris dans ses écritures les résultats 2011, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,

Considérant que le compte établi pour l'exercice 2012 par le Trésorier municipal n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité par 18 voix pour, le Conseil Municipal

- approuve le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2012 pour le Lotissement de la Petite Charmoie,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer les documents relatifs à cette décision.

## 2.2 BUDGETS COMMUNAUX : COMPTES ADMINISTRATIFS 2012

Mme ESNAULT, Adjointe aux finances, présente les différents comptes administratifs de la Commune pour l'année 2012. Elle donne lecture et commente ligne par ligne les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement pour chaque budget.

### 04 - SERVICE GENERAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2012

		Solde (+ ou -)		Dépenses €		Recettes €	
Restes à réaliser au 31/12/2012	Investissement	A	-48 510,00	F	177 403,00	128 893,00	
	Fonctionnement	H	0	I	0	0	
Section d'investissement	Résultats propres à 2012	-58 926,48		K	752 699,55	N 693 773,07	
	Solde 2011 reporté (001)	L	51 556,57	K + L (si L -)		N + L (si L +)	
	Résultat global d'exécution	B	-7 369,91	752 699,55		745 329,64	
Section de fonctionnement	Résultats propres à 2012	567 499,63		P	1 508 538,80	Q 2 076 038,43	
	Solde 2011 reporté (002)	M	0	P + M (si M -)		Q + M (si M +)	
	Résultat global	C	567 499,63	1 508 538,80		2 076 038,43	
Résultats cumulés 2012		511 619,72		2 438 641,35		2 950 261,07	
Résultats cumulés hors restes à réaliser		560 129,72		2 261 238,35		2 821 368,07	

### 05 – ASSAINISSEMENT – COMPTE ADMINISTRATIF 2012

		Solde (+ ou -)		Dépenses €		Recettes €	
Restes à réaliser au 31/12/2012	Investissement	A	-3 500,00	F	4 872,00	1 372,00	
	Fonctionnement	H	0	I	0	0	
Section d'investissement	Résultats propres à 2012	127 586,82		K	34 948,71	N 162 535,53	
	Solde 2011 reporté (001)	L	176 321,76	K + L (si L -)		N + L (si L +)	
	Résultat global d'exécution	B	303 908,58	34 948,71		338 857,29	
Section d'exploitation	Résultats propres à 2012	79 547,91		P	64 186,67	Q 143 734,58	
	Solde 2011 reporté (002)	M	0	P + M (si M -)		Q + M (si M +)	
	Résultat global	79 547,91		64 186,67		143 734,58	
Résultats cumulés 2012		379 956,49		104 007,38		483 963,87	
Résultats cumulés hors restes à réaliser		383 456,49		99 135,38		482 591,87	

### 06 - LOTISSEMENT DE LA PETITE CHARMOIE – COMPTE ADMINISTRATIF 2012

		Solde (+ ou -)		Dépenses €		Recettes €	
Restes à réaliser au 31/12/2012	Investissement	A	0	F	0	0	
	Fonctionnement	H	0	I	0	0	
Section d'investissement	Résultats propres à 2012	-2 826,95		K	101 445,97	N 98 619,02	
	Solde 2011 reporté (001)	L	259 039,43	K + L (si L -)		N + L (si L +)	
	Résultat global d'exécution	B	256 212,48	101 445,97		357 658,45	
Section de fonctionnement	Résultats propres à 2012	-2,42		P	106 842,70	Q 106 840,28	
	Solde 2011 reporté (002)	M	3,38	P + M (si M -)		Q + M (si M +)	
	Résultat global	C	0,96	106 842,70		106 843,66	
Résultats cumulés 2012		256 213,44		208 288,67		464 502,11	
Résultats cumulés hors restes à réaliser		256 213,44		208 288,67		464 502,11	



## **08 - ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour,  
Après avoir entendu le Compte Administratif de l'assainissement pour l'exercice 2012,  
Constatant que ce Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 79 547,91 €,  
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation en réserves d'investissement (compte 1068 du BP 2013) : 79 547,91 €.

## **09 - LOTISSEMENT DE LA PETITE CHARMOIE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour,  
Après avoir entendu le Compte Administratif du lotissement de la Petite Charmoie pour l'exercice 2012,  
Constatant que ce Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 0,96 €,  
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Reprise en excédent de fonctionnement reporté (compte 002 du BP 2013) : 0,96 €.

## **2.3 TRAVAUX BATIMENTS ET VOIRIE**

### **10 - CREATION D'UNE SALLE DE DOUCHE AU PRESBYTÈRE**

Le Maire informe les conseillers que le presbytère est actuellement doté d'une installation de douche vétuste dans la petite extension qui a été créée il y a de nombreuses années au rez-de-chaussée du bâtiment en prolongement de la cuisine.

Il propose au conseil municipal de créer une nouvelle salle de douche avec toilettes au 1<sup>er</sup> étage. La consultation lancée sur ce sujet a donné lieu à une seule réponse complète, celle de l'entreprise Buron, pour un montant de 6 106,70 € HT, soit 7 303,61 € TTC. Il précise que, comme pour tout chantier de rénovation, les travaux pourraient s'avérer plus onéreux en cours d'exécution si des difficultés survenaient, non prévisibles lors de l'établissement du devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 18 voix pour :

- valide le devis BURON pour la création d'une salle de douche au presbytère, pour 7 303,61 € TTC,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondants à cette délibération.

Suite à une question de Mme ASSE-ROTTIER sur le devenir du presbytère, le Maire indique que des étais ont été posés dans la cave pour consolider le plancher du rez-de-chaussée. Il explique également que le nouveau curé est très satisfait de son emménagement dans le presbytère et qu'il a réalisé un grand ménage dans le bâtiment ainsi que du rangement et la mise en place d'une couche d'isolation dans le grenier.

### **11 - ECLAIRAGE PUBLIC – AVENANT AU CONTRAT DE MAINTENANCE CONCLU AVEC CITEOS**

Le Maire rappelle que le contrat conclu avec la société Citeos étant arrivé à échéance le 31 décembre 2012, il avait été décidé lors de la réunion du conseil municipal du 14 janvier de lancer une consultation pour la conclusion d'un nouveau contrat.

Pour des raisons de délai mais aussi de simplification administrative, il a finalement été jugé préférable de négocier avec la société CITEOS un avenant d'un an renouvelable 2 fois dans la limite d'une durée totale de 3 ans pour la poursuite du contrat ainsi que le permet la réglementation.

A cette occasion, il a été demandé à la Sté CITEOS de prendre en compte les efforts faits pour moderniser les installations d'éclairage public de la commune qui permettent d'espacer les opérations de maintenance préventive et donc de réduire le coût du contrat.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la conclusion de l'avenant présenté par CITEOS pour un montant annuel de 9 977 € HT et de 435 € HT au titre des feux tricolores. Le montant total s'élève donc à 10 412 € HT soit 12 452,75 € TTC.

A titre indicatif, en 2012, le contrat a représenté un coût de 20 828,54 € TTC.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 18 voix pour :

- donne son accord pour la conclusion d'un avenant n° 3 au contrat de maintenance signé avec la société CITEOS, sur la base d'un montant annuel de 10 412 €HT,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondants à cette délibération.

## **2.4 AUTRES ENGAGEMENTS BUDGETAIRES**

### **➤ DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2013**

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le concours financier de l'Etat dans le cadre de la DETR pour les deux dossiers suivants qui répondent aux conditions pour pouvoir être présentés :

Priorité 1 : Rénovation de l'éclairage public de la rue Nationale pour la partie comprise entre la place du Château et le carrefour de la mairie, pour un montant estimé à 67 490 € HT,

Priorité 2 : Réfection et agrandissement de la cour de l'école primaire René Cassin 1, pour un montant prévisionnel de travaux de 27 806 € HT.

### **12 - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE NATIONALE**

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la DETR pour la rénovation de l'éclairage public de la rue Nationale pour la partie comprise entre la place du Château et le carrefour de la mairie, soit un remplacement de 18 lampadaires.

Il rappelle que la réalisation de cette opération de rénovation est liée à la décision du Département de procéder au renforcement et à l'enfouissement du réseau EDF au second semestre 2013 sur ce secteur.

Il précise que ces travaux peuvent être subventionnés par l'Etat à hauteur de 20% du coût HT des travaux, sous réserve de constituer un dossier comprenant une délibération du Conseil Municipal.

Le coût estimé de cette opération s'élève à 67 490 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour,

- valide le projet de rénovation de l'éclairage public de la rue Nationale tel que présenté,
- sollicite l'attribution d'une aide financière de l'Etat, à hauteur de 20%, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour 2013,
- dit que cette opération sera inscrite au Budget Primitif 2013 en section d'investissement,
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux,
- arrête le plan de financement suivant :

<b>Dépenses € HT</b>	
Rénovation de l'éclairage public rue Nationale	67 490
<b>TOTAL</b>	<b>67 490</b>

<b>Recettes € HT</b>	
DETR (20%)	13 500
Commune	53 990
<b>TOTAL</b>	<b>67 490</b>

### **13 - REFECTION ET AGRANDISSEMENT DE LA COUR RENE CASSIN 1**

Le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la DETR pour le projet de réfection et d'agrandissement de la cour de l'école primaire, au groupe René Cassin 1 situé rue Montreuil, qui constitue un des axes du projet sur l'évolution des équipements scolaires.

En effet, cette cour est petite par rapport aux effectifs de l'école et le revêtement actuel est très dégradé. Il est donc envisagé le doublement de sa surface et la réalisation d'un nouveau revêtement. Le coût estimé de cette opération s'élève à 27 800 € HT.

Le Maire précise que ces travaux peuvent être subventionnés par l'Etat à hauteur de 40% du coût HT des travaux, sous réserve de constituer un dossier comprenant une délibération du Conseil Municipal.

Le coût estimé de cette opération s'élève à 27 800 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour,

- valide le projet de réfection et d'agrandissement de la cour de l'école primaire RC 1,
- sollicite l'attribution d'une aide financière de l'Etat, à hauteur de 40%, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour 2013,
- dit que cette opération sera inscrite au Budget Primitif 2013 en section d'investissement,

- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux,
- arrête le plan de financement suivant :

<b>Dépenses € HT</b>	
Réaménagement de la cour de l'école primaire RC 1	27 800
<b>TOTAL</b>	<b>27 800</b>

<b>Recettes € HT</b>	
DETR (40%)	11 120
Conseil Général - CDL	11 000
Commune	5 680
<b>TOTAL</b>	<b>27 800</b>

#### **14 - ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans son article L 1612-1, la possibilité d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement suivantes, avant le vote du budget primitif du service général :

Chapitre	Article	Libellé	Montant €TTC
20	2031	Frais d'études (CAUE)	4 000
1004	2313	Immobilisations en cours – Constructions (muret WC prairie)	1 100
1004	2315	Immobilisations en cours – (Plantations terrain boules)	370
21	2183	Immobilisations corporelles – (onduleurs mairie)	300
21	21889	Autres immobilisations corporelles (Extincteurs nvx vestiaires)	310
23	231392	Immobilisations en cours – (Création Salle de bain presbytère + trappe sur citerne gaz stade)	8 000
23	231544	Immobilisations en cours – M.O. aménagt Rue du Val de Loir	2 300
23	231554	Immobilisations en cours – (Eclairage public, remplacement lanternes vétustes)	1 600

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour,
- donne son accord pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement proposées,
  - autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

#### **15 - LOCATION D'UN CABINET A LA MAISON MEDICALE**

Le Maire expose aux membres présents qu'un cabinet est resté vacant depuis l'ouverture de la Maison Médicale en 2004. Mme Julie HATLAS est intéressée pour s'installer dans ce cabinet afin d'y exercer sa profession d'ostéopathe.

Il propose de louer ce cabinet, d'une superficie de 21,39 m<sup>2</sup>, à Mme HATLAS sur la base d'un loyer mensuel de 250,84 € HT soit 300 € TTC. Un bail sera établi par Maître Adamy, notaire à Bouloire, pour une location de 6 ans à compter du 18 mars 2013.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour,
- décide de louer à Mme Julie HATLAS un cabinet à la Maison médicale située 1 rue du Docteur Almire Breteau, à compter du 18 mars 2013, pour une durée de 6 ans,
  - fixe le loyer mensuel à 250,84 € HT, révisé automatiquement chaque année à la date anniversaire du contrat, en fonction de la valeur de l'indice des loyers des activités tertiaires du 3<sup>ème</sup> trimestre publié par l'INSEE, l'indice de départ étant celui du 3<sup>ème</sup> trimestre 2012 (106,46),
  - dit que le contrat de location sera établi par Maître Adamy, notaire à Bouloire,
  - autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

#### **16 - CHANGEMENT DE LOCATAIRE DANS UN CABINET DE LA MAISON MEDICALE**

Depuis l'ouverture de la Maison Médicale, M. Jean-Pierre POTTIER loue un cabinet pour l'exercice de sa profession de kinésithérapeute. Le Maire indique aux conseillers que depuis le 1<sup>er</sup> février 2013, il a fait valoir

ses droits à la retraite et que son cabinet a été repris par M. Joao REIS MARTINS MOREIRA DOS SANTOS.

Le Maire propose de louer ce cabinet, d'une superficie de 36 m<sup>2</sup>, à M. Joao REIS MARTINS MOREIRA DOS SANTOS, sur la base d'un loyer mensuel de 269,79 € HT soit 322,67 € TTC. Un bail sera établi par Maître Adamy, notaire à Bouloire, pour une location de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 18 voix pour,

- décide de louer à M. Joao REIS MARTINS MOREIRA DOS SANTOS un cabinet à la Maison médicale située 1 rue du Docteur Almire Breteau, à compter du 1<sup>er</sup> février 2013, pour une durée de 6 ans,
- fixe le loyer mensuel à 269,79 € HT, révisé automatiquement chaque année à la date anniversaire du contrat, en fonction de la valeur de l'indice des loyers des activités tertiaires du 3<sup>ème</sup> trimestre publié par l'INSEE, l'indice de départ étant celui du 3<sup>ème</sup> trimestre 2012 (106,46),
- dit que le contrat de location sera établi par Maître Adamy, notaire à Bouloire,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette délibération.

## **17 - CONTRAT D'ASSURANCES DES BATIMENTS COMMUNAUX AVEC M.M.A.**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande d'assurances pour les bâtiments des nouveaux vestiaires au stade, la Compagnie d'assurances M.M.A., cabinet GARNIER de Bouloire, a revu l'ensemble des contrats et notamment ceux des assurances « Bâtiments ».

La compagnie MMA propose un nouveau contrat d'assurances « Responsabilité civile », « Bâtiments » et « Protection juridique », à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013, pour un montant annuel de 12 456 €.

Pour information, le Maire indique que sans la réactualisation effectuée, le montant de ces assurances s'élève pour 2013 à 17 756 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 18 voix pour :

- donne son accord pour la conclusion avec la compagnie d'assurances M.M.A d'un nouveau contrat d'assurances « Responsabilité civile », « Bâtiments » et « Protection juridique »,
- dit que ce contrat prendra effet au 1<sup>er</sup> avril 2013 pour un montant de 12 456 €,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondants à cette délibération.

## **18 - ACHAT DE TABLES ET CHAISES DU FOYER SOLEIL**

Dans le cadre des travaux de rénovation du Foyer Soleil et notamment de la salle à manger de l'établissement, le Maire indique que le C.C.A.S. en a profité pour renouveler le mobilier de la salle à manger, mobilier acheté à l'ouverture du Foyer Soleil en 1980.

Il propose d'acheter 4 tables et 10 chaises, au prix fixé par le C.C.A.S. de BOULOIRE, afin d'équiper le local de réunion de l'U.S.B. Basket situé au 1<sup>er</sup> étage de l'ancien logement de fonction de la rue du collège.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 18 voix pour :

- donne son accord pour l'acquisition auprès du CCAS de Bouloire de 4 tables au prix de 10 € l'unité et de 10 chaises au prix de 5 € l'unité,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondants à cette délibération.

## **19 - MEDIATHEQUE – PRIX DES LECTEURS 2013 – DEMANDE DE SUBVENTION A LA BDS**

Le Maire indique aux membres présents que la Médiathèque souhaite organiser une manifestation, en collaboration avec le collège de Bouloire, concernant le « Prix des lecteurs 2013 ». Une rencontre serait organisée à la Médiathèque le mardi 19 mars 2013 entre les collégiens et l'auteur Pierre DAVY.

Il précise que la participation financière de la Commune s'élève à 206 € (tarif : 185 € net + 21 € AGESA) et que le Conseil Général de la Sarthe, dans le cadre des opérations liées à la lecture, subventionne ces animations à hauteur de 100 €, sous réserve d'une délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- \* donne son accord pour la réalisation de cette animation pour un montant de 206 €,
- \* sollicite du Conseil Général de la Sarthe une subvention forfaitaire de 100 € pour le financement de

- cette opération,  
\* autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

## **20 - MEDIATHEQUE – RECREACONTES – DEMANDE DE SUBVENTION A LA BDS**

Le Maire fait part aux élus présents du projet d'animation de la Médiathèque "Récréacontes" relatif à la création d'objet à partir du conte "Le loukoum à la pistache". Cette animation comprend l'intervention d'une plasticienne pour 7 séances de 1h30 dans une classe de CE2 et aboutirait à une exposition en juin 2013.

Le devis complet de ce projet s'élève à 641 € :

- 515 € pour le coût de l'animation avec une possibilité de subvention du Conseil Général de la Sarthe sous réserve d'une délibération du Conseil Municipal,
- 126 € pour les frais de déplacement de la plasticienne qui sont pris en charge par la Coopérative scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- \* donne son accord pour la réalisation de cette animation pour un montant de 515 €,
- \* sollicite du Conseil Général de la Sarthe une subvention de 40% pour son financement,
- \* autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

## **2.5 PERSONNEL COMMUNAL**

### **21 - MODIFICATION DU POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES EMPLOIS D'AVENIR**

Le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal du 14 janvier 2013, le Conseil Municipal s'est prononcé pour la création d'un poste d'Adjoint Technique sur la base d'une description de poste partagée entre le Centre Culturel Epidaure et la participation aux travaux d'entretien de la voirie et des espaces verts de la commune.

Après une réflexion alimentée notamment par les débats qui ont eu lieu lors de la réunion de la Commission Culturelle qui s'est tenue le 31 janvier, le Maire propose de revoir le contenu de ce poste en vue de le dédier à 100% aux tâches liées au Centre Culturel Epidaure pendant la durée du contrat d'avenir.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 18 voix pour,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des emplois d'avenir,

Vu le décret n° 2012-1210 du 31 octobre 2012 relatif à l'emploi d'avenir,

Vu le décret n° 2012-1211 du 31 octobre 2012 tirant les conséquences des articles 7, 8 et 13 de la loi portant création des emplois d'avenir,

Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir,

- décide la création d'1 poste en emploi d'avenir, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2013,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir et tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat,
- autorise le Maire à signer le contrat de recrutement en emploi d'avenir,
- décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **22 - INDEMNISATION POUR TRAVAUX D'ELECTIONS**

Le Maire expose au Conseil Municipal que la délibération prise lors de la séance du 14 janvier dernier sur l'indemnisation pour travaux d'élections a donné lieu à une lettre d'observation de la Sous-Préfecture, cette délibération ayant été jugée non conforme à la réglementation en vigueur. Il est donc nécessaire de rapporter cette délibération.

Afin de respecter la réglementation, il propose la solution suivante pour la rémunération du personnel présent lors des opérations électorales :

- \* attribution d'heures supplémentaires (IHTS) au personnel administratif relevant de ce régime,

\* Pour le personnel relevant du régime des IFTS, vote d'un crédit global par le Conseil Municipal pour l'attribution d'une Indemnité Forfitaire complémentaire pour élection.  
Le crédit global correspond au 1/12<sup>ème</sup> du taux moyen annuel d'IFTS de 2<sup>ème</sup> catégorie, soit 1 078,72 € (valeur au 1<sup>er</sup> juillet 2010), et peut être affecté d'un coefficient allant de 0 à 8.  
Le Maire propose de fixer un coefficient de 0,8 pour constituer le crédit global de cette indemnité par tour de scrutin, avec indexation sur la valeur du point dans la fonction publique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité par 18 voix pour :

- \* rapporte la délibération prise lors de la séance du 14 janvier dernier sur l'indemnisation pour travaux d'élections,
- \* accepte les propositions du Maire telles que présentées ci-dessus,
- \* autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette décision.

## **2.6 POINTS DIVERS**

### **23 - RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE SUR POUVOIRS DÉLÉGUÉS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que par délibérations du 7 avril 2008 et du 8 décembre 2008, le Conseil Municipal lui a délégué certains pouvoirs pour la durée du mandat municipal.

Conformément à la loi, il présente à l'assemblée les décisions qu'il a prises en ces domaines, à savoir :

- Marchés de travaux, de fournitures et de services, jusqu'à 4 000 € HT :
  - \* Plantations talus terrain de boules par L'Aube pour 306,60 € HT
  - \* Muret pour création WC publics dans bâtiment de la prairie par Plais Dagueuet pour 863,29 € HT,
  - \* Remplacement lanternes vétustes Rue des Rosiers et Rue Chantoiseau par CITEOS pour 1.280 € HT,
  - \* Achat 3 extincteurs pour nouveaux vestiaires par SICLI pour 256,36 € HT,
  - \* Fourniture et pose d'une trappe sur citerne gaz au stade par H et H pour 499,66 € HT
  - \* Achat 3 onduleurs pour informatique Mairie par OCEANET pour 248,34 € HT.
- Avenants aux marchés de travaux, de fournitures et de services : Néant
- Contrats d'assurance et indemnités de sinistre : Néant
- Concessions dans le cimetière :
  - \* Concession de terrain de 30 ans à la famille GARO
  - \* Concession columbarium de 30 ans à la famille LORIOT
- Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € : Néant
- Droit de Prémption Urbain : Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas exercé ce droit à l'occasion des transactions suivantes :
  - \* Vente par Mme MAUCOURT Arlette et consorts à M. Emmanuel PARIS d'une propriété bâtie au 2 Haute Rue,
  - \* Vente par Sarthe lotissement à M. et Mme CLARENSEN d'une propriété non bâtie au 4, Rue Louis Daguerré,
  - \* Vente par M. Michel TATIN et Mme Michelle LECOSSIÉ à Mme HUG Linda d'une propriété non bâtie, Rue Saint-Julien,
  - \* Vente par M. Michel TATIN et Mme Michelle LECOSSIÉ à M. MERCIER Christian d'une propriété non bâtie, Rue Saint-Julien,
  - \* Vente par Mme Michèle SIX à M. MERCIER Christian d'une propriété non bâtie, Rue Saint-Julien,
  - \* Vente par Mme Michèle SIX à Mme HUG Linda d'une propriété non bâtie, Rue Saint-Julien,
  - \* Vente par Mme Jeanne ROBERT à M. Lionel HARASSE d'une propriété non bâtie, Cour du Louvre.

### **➤ MEDIATHEQUE - RAPPORT D'ACTIVITES 2012**

Le Maire présente aux élus le rapport annuel d'activités de la Médiathèque établi par la Responsable pour l'année 2012 et transmis par mail aux conseillers.

Il donne lecture des principaux éléments de l'année passée et des souhaits d'investissement pour 2013.

Sans observation particulière, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

## **24 - ATTRIBUTION DU NOM DE FERENC SZISZ AU ROND-POINT DE LA POSTE**

Le Maire rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal de 19 novembre 2012, avait été évoquée, suite à une proposition du Comité du Grand Prix de France 1906, la question de l'attribution du nom du vainqueur de cette course à la place de la Bascule.

Après discussion, il avait été suggéré que ce nom soit plutôt attribué au rond-point de la Poste voisin, ce qui présentait l'avantage de n'entraîner aucun changement d'adresse pour les habitants riverains.

Le Maire indique que cette contre-proposition a été validée par le Comité du Grand Prix et propose donc au Conseil Municipal de l'entériner.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 18 voix pour :

- décide de donner le nom de Férenc SZISZ au rond-point de la Poste,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents correspondants à cette délibération.

Suite à cette nouvelle dénomination, le Maire informe les élus qu'une cérémonie d'inauguration devrait avoir lieu le dimanche 26 mai prochain.

## **25 - COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - ELECTION DE SES MEMBRES**

Le Maire invite le Conseil Municipal à élire les membres de la commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public. Il précise que de droit, il présidera cette commission.

Il indique que suite à la dernière réunion de Conseil, une liste de titulaires et une liste de suppléants ont été déposées, constituées par :

- Liste des titulaires : Eric TROCHON, Gérard AMESLON, Anthony HERRAULT,
- Liste des suppléants : Yves HERRAULT, Maryse ROUSSET et Jocelyne ASSE-ROTTIER.

Le Maire invite le Conseil à procéder au vote, d'abord pour les délégués titulaires et ensuite pour les délégués suppléants.

### **♦ Délégués titulaires**

Une liste est candidate, dénommée Liste 1, composée de : Eric TROCHON, Gérard AMESLON, Anthony HERRAULT

Nombre de votants	18
Nombre des suffrages exprimés	18

A obtenu :

Liste 1	dix-huit voix	(18)
---------	---------------	------

Sont élus comme membres titulaires pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante : Eric TROCHON, Gérard AMESLON, Anthony HERRAULT

### **♦ Délégués suppléants**

Une liste est candidate, dénommée Liste 1, composée de : Yves HERRAULT, Maryse ROUSSET et Jocelyne ASSE-ROTTIER

Nombre de votants	18
Nombre des suffrages exprimés	18

A obtenu :

Liste 1	dix-huit voix	(18)
---------	---------------	------

Sont élus comme membres suppléants pour la totalité des procédures mises en œuvre pendant le mandat de l'assemblée délibérante : Yves HERRAULT, Maryse ROUSSET et Jocelyne ASSE-ROTTIER

### **3 - QUESTIONS DIVERSES**

#### **\* Chemin de Salvert**

M. AMESLON expose qu'il s'est rendu à l'entrée du chemin de Salvert suite à une remarque d'agriculteurs qui auraient du mal à accéder à ce chemin à partir de la route de Saint Calais en raison de l'implantation d'une balise de chemin de randonnée à l'entrée du chemin. Il signale que la largeur de l'entrée du chemin est tout à fait suffisante pour tourner avec un engin agricole et que la balise empêche justement de tourner au plus court, ce qui préserve le bas-côté qui n'est pas empierré et qui ne supporterait pas la charge d'un véhicule. Il souligne que ce chemin est particulièrement dégradé.

Le Maire confirme l'utilité de la balise. Il prend note de l'observation sur le mauvais état de ce chemin pour un examen lors de l'établissement du programme voirie 2013.

#### **\* Route de la Boullière**

M. AMESLON indique que la buse à l'entrée du plan d'eau de la Commune est d'un diamètre insuffisant. En cas de fortes pluies, l'eau passe par-dessus la buse et traverse la route entraînant la détérioration de la clôture de la propriété située en face. Afin d'éviter cette situation, il conviendrait d'installer une buse de diamètre plus important.

Le Maire prend note de la remarque et de la solution envisagée.

#### **\* Projet d'installation d'un centre de contrôle technique dans la ZA de la Vollerie**

Suite à une question de Mme Cottereau relative à la personne qui achète une parcelle de terrain pour y installer un centre de contrôle technique, le maire répond qu'il s'agit d'un chef d'entreprise qui gère déjà plusieurs centres de cette nature dans l'Est du Département. L'intéressé est arrivé à la Communauté de Communes avec un projet réfléchi et construit. Il sait que d'autres personnes qui gèrent déjà un centre de contrôle technique étaient intéressées par une installation sur la ZA de la Vollerie. Elles avaient tout à fait la possibilité depuis plusieurs années de présenter un projet de cette nature.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.**

Le Maire

La Secrétaire de séance

Jean-Marie BOUCHÉ

Josiane ROTTIER

Les Conseillers Municipaux